

CANAIS Mid Career Award

Purpose

To recognize members of CANAIS who have made a significant contribution to the Canadian IS research community in the middle of their career.

Eligibility Criteria

The nominee is a member in good standing of CANAIS, be between seven (7) years and twenty (20) cumulative years after their doctoral degrees OR be within the first twenty (20) cumulative years of their academic career if they do not have a doctoral degree, and normally have not achieved the rank of Full Professor. Any CANAIS member may nominate deserving individuals for this award; self-nominations are not allowed.

Evaluation Criteria

Nominees should have made significant contributions to the discipline in terms of advancing and/or disseminating knowledge, engaging IS pedagogy, and service to the wider community, garnered recognition from professionals, academics and entities outside of the IS discipline, and be esteemed for their high levels of professional and personal integrity.

Information Required for Nomination

1. Nominator's name, affiliation, and contact information.
2. Nominee's name, affiliation, and contact information.
3. A brief nomination email explaining the reasons for the nomination.
4. Supporting documentation for the application (citation and impact statistics, curriculum vitae, graduate student placement and productivity, AIS or other scholarly/practice awards).

Selection process

From the list of nominees, the Executive Committee will take a majority vote on the files.

Prix CANAIS pour les chercheurs/chercheuses mi-carrières

Objet

Reconnaître les membres de CANAIS qui ont contribué tout à la communauté canadienne de la recherche en SI au milieu de leur carrière.

Critères d'éligibilité

Le candidat ou la candidate est un membre en règle de CANAIS, avoir entre sept (7) et vingt (20) années cumulatives après l'obtention de son doctorat OU être dans les vingt (20) premières années cumulatives de sa carrière universitaire s'il n'est pas titulaire d'un doctorat, et n'ont généralement pas atteint le rang de professeur/professeure titulaire. Tout membre du CANAIS peut proposer des personnes méritantes pour ce prix; les auto-nominations ne sont pas autorisées.

Critères d'évaluation

Les candidats ou les candidates doivent avoir apporté une contribution significative à la discipline en termes de promotion et/ou de diffusion des connaissances, d'engagement dans la pédagogie des SI et de service à la communauté au sens large, avoir obtenu la reconnaissance de professionnels, d'universitaires et d'entités extérieures à la discipline des SI, et être estimés pour leur haut niveau d'intégrité professionnelle et personnelle.

Informations requises pour la candidature

1. Nom, affiliation et coordonnées de la personne qui soumet la candidature.
2. Nom, affiliation et coordonnées du candidat.
3. Un bref courriel de nomination expliquant les raisons de la nomination.
4. Documents à l'appui de la candidature (statistiques sur les citations et l'impact, curriculum vitae, placement et productivité des doctorants, prix AIS ou autres prix de recherche/pratique).

Processus de sélection

Le comité exécutif procédera à un vote à la majorité sur les dossiers figurant sur la liste des

A non-successful file may be retained for up to two years for future consideration.

Timing

The submission of award nominations should be received by no later than March 31. Following the deadline, the Executive Committee should begin their review of nominations immediately and determine a winner by no later than April 30. Notification of the award to the winner should be communicated by a representative of the Executive Committee during the first week of May. In cases where the winner is available, the award will be bestowed during ASAC proceedings (typically late-May). In the case of a winner not attending ASAC but still wishing to receive the award in person, the award will instead be bestowed at the next conference where CANAIS is hosting an event (e.g., AMCIS in August or ICIS in December). If no suitable opportunity is available to bestow the award in person, any relevant certificates, trophies, etc. will be mailed to the recipient as soon as is practical.

candidatures. Les dossiers non retenus pourront être conservés jusqu'à deux ans pour être pris en considération.

Calendrier

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 31 mars. Après la date limite, le comité exécutif doit immédiatement commencer à examiner les candidatures et désigner un lauréat ou une lauréate au plus tard le 30 avril. Le lauréat ou la lauréate doit être informé(e) de l'attribution du prix par un représentant ou une représentante du comité exécutif au cours de la première semaine de mai. Si le lauréat ou la lauréate est disponible, le prix lui sera remis lors de la conférence de l'ASAC (généralement fin mai). Si le lauréat ou la lauréate ne participe pas à l'ASAC mais souhaite tout de même recevoir le prix en personne, celui-ci lui sera remis lors de la prochaine conférence organisée par la CANAIS (par exemple, l'AMCIS en août ou l'ICIS en décembre). S'il n'est pas possible de remettre le prix en personne, les certificats, trophées, etc. seront envoyés par la poste au lauréat ou à la lauréate dès que possible.